

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, 2nd Floor 800, rue Burrard, 2e étage Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e etage Vancouver, BC V6Z 0B9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Mass Spectrometer (TOF)				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
H4134-133092/A		2013-1	1-27	
Client Reference No N° de ré H4134-133092	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$VAN-532-7146	férence de SEAG			
File No N° de dossier VAN-3-36202 (532)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fir	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2014-01-07			Pacific Standard Time PST	
F.O.B F.A.B.			•	
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Takasaki, Alan H.		v	an532	
Telephone No N° de téléphone	ne	FAX No	o N° de FAX	
(604) 775-7605 ()		(604) 775-7526		
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, service DEPARTMENT OF HEALTH				
DRUG ANALYSIS LABORAT				
SEE HEREIN	OKI			
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm			
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign	er au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè				
Signature	Date			



 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ van 532 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier H4134-133092 VAN-3-36202

TITLE:

Système de spectrométrie de masse de durée de trajet (SM-DDT)

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA
- 12. Garantie Entrepreneur responsable de tous les frais

 $\label{eq:Solicitation No. - N° de l'invitation} $H4134-133092/A$$ Client Ref. No. - N° de réf. du client $H4134-133092$$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement;

Annexe C Critères techniques cotés

Formulaires

Formulaire A: Formulaire de présentation des soumissions;

Formulaire B: Formulaire d'attestation de la conformité technique;

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TITRE: Spectromètre de masse à temps de vol

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze (14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (3 copies papier) Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

La soumission technique comprend ce qui suit:

- a. Formulaire de présentation des soumissions: Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- **b. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique**: Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la

conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des **documents supplémentaires** joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B, la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes, dans chacune des cases remplir des tableaux d'établissement des prix (B.1 et B.2).

Prix non indiqués: On demande aux soumissionnaires d'entrer 0,00\$ pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant 0,00\$ aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00\$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

a. Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes «doit», «doivent» ou «obligatoire» constituent des exigences

obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

b. Les exigences obligatoires sont décrites à l'Annexe A et au Formulaire A

1.1.2 Critères techniques cotés

a. Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par la mention d'une note. Les soumissionnaires qui présentent des soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence. Les exigences cotées sont décrites dans Annexe C.

1.2 Évaluation financière

a. L'évaluation financière sera effectuée en calculant le prix soumissionné total à l'aide (**Total** partiel n° B.1 + B.2) des tableaux de prix remplis par les soumissionnaires.

Financement maximal (Coût de la Commande initiale - **Total partiel** n° B.1 de l'annexe B) Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 550,000.00 \$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

b. Clause du Guide des CCUA A0220T (2013-04-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour le critère, et
 - d) obtenir le nombre minimal de 6 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 105 points.

- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) et d) seront déclarées non recevables.
- 3. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- 4. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 80 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 20 % sera accordée au prix.

- 5. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 80 %.
- 6. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.
- 7. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 8. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat, pourvu que le prix total évalué (Commande initiale) n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué	de la soumission	55,000	50,000	45,000
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	89/135 x 60 = 39.56	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note comb	inée	83.84	75.56	80.89
Évaluation globale		1er	3	2

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin L'antropropour doit fournir livrer et inc

Ľ	'entrepreneur doit fournir, livrer et installe	er DEUX (2) spectro	omètres de mass	se à temps de vo	ıl,
et	en faire la démonstration par observation	directe conforméme	ent au besoin dé	écrit à l'annexe	A
et	à sa soumission technique intitulée	, en date du	·		

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les ____ (12 mois : option privilégiée) de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

4.1.1 Matériel et logiciels :

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 28 mars 2014. [ou ______ (si la date est antérieure)].

4.1.2 Acceptation de l'installation et de la démonstration :

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les 4 semaines suivant la date de réception du matériel et des logiciels.

4.1.3 Formation:

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les 2 semaines suivant la date de l'acceptation de l'installation et de la démonstration.

4.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination, un système par endroit

i) Santé Canada

Laboratoire du service d'analyse des drogues à Vancouver 3155 Willingdon Green, pièce 206 Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 4P2

Duriaby (Colombic-Dinamique) V3G 412

A/S de: Richard Laing

Nº de téléphone : 604-666-3582

et

ii) Santé Canada

Laboratoire de service d'analyse des drogues à Montréal 1001, rue St-Laurent Ouest, 1^{er} étage, pièce 179 Longueuil (Québec)

J4K 1C7

A/S de : Benoit Archambault N° de téléphone : 450-928-4027

incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.3 Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-3012), Livraison et déchargement

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Alan Takasaki

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Vancouver

Adresse: 219 - 800 Burrard Street

Vancouver, BC V6Z 0B9

Téléphone: (604)775-7605 Télécopieur: (604)775-7526

Courriel: al.takasaki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet (à préciser au moment de l'attribution du contrat) Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :	
Titre:	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone : Courriel :	Télécopieur :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom:	
Titre: _	
Organi	sation :
Adress	e.

Solicitation No. - N° de l'invitation H4134-133092/A Client Ref. No. - N° de réf. du client H4134-133092

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Téléphone :Courriel :	Télécopieur :
Courrier:	

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) dans l'annexe B selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2008-5-12), Limite de prix

6.3 Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u>, Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. toutes les attestations demandées sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u> ont été signées par les représentants autorisés;
- c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

6.4 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

Numéro de l'étape	Description ou « Livrable »	Montant ferme (le cas échéant)	Date d'échéance ou « Date de livraison »
1	Livraison du matériel et des logiciels	,	
2	Installation et démonstration		
3	Formation		

7. Instructions relatives à la facturation – demande de paiement progressif

Solicitation No. - N° de l'invitation H4134-133092/A Client Ref. No. - N° de réf. du client H4134-133092

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter:

- a. toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- c. la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
- 2. Il n'y a pas de retenue.
- 3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u>, et les envoyer au projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

Le projet fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2010-01-11) Définition du contenu canadien

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation H4134-133092/A Client Ref. No. - N° de réf. du client H4134-133092

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a)	les articles de la convention;
b)	les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité
	moyenne);
c)	Annexe A, Besoin;
d)	Annexe B, Base de paiement;
e)	la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission)
	(si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le
	» ou «, modifiée le » et inscrire la ou les dates des clarifications ou
	modifications).

11. Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

12 Garantie – Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé *Garantie des conditions générales 2010A* est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

1. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « A » BESOIN

Le Service d'analyse des drogues (SAD) de Santé Canada comprend trois laboratoires dans l'ensemble du pays. Les laboratoires de Toronto, Montréal et Vancouver analysent chaque année un total de 110 000 échantillons de drogues illicites suspectes et de produits chimiques précurseurs provenant de services de police de l'ensemble du Canada. Le SAD confirme la nature des drogues et, dans certains cas, la pureté des substances contrôlées saisies par divers services de police. L'objectif du SAD est de fournir des services d'analyse rapides afin de produire des résultats d'analyse d'une nature parfois sensible au temps car ces résultats pourraient être utilisés comme preuves devant les tribunaux et pour des enquêtes de police ainsi que pour aider les services de police à appliquer efficacement la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Le SAD analyse des substances contrôlées telles que la cocaïne, l'héroïne, la méthamphétamine, la N-méthyl-3, 4-méthylènedioximéthamphétamine (MDMA), les cannabinoïdes synthétiques, les composés ressemblant à la pipérazine, des doses de produits pharmaceutiques par voie orale, des stéroïdes, etc. La méthode actuelle de dépistage de ces composés implique l'utilisation d'un détecteur à ionisation de flamme et chromatographe en phase gazeuse (CG-DIF). Les échantillons sont préparés en dissolvant le matériau solide (généralement sous forme de poudre) dans un solvant et en injectant cet échantillon liquide dans le système CG-DIF. De plus le SAD incorpore une procédure de nettoyage à l'acide/base pour dépister la présence d'échantillons faibles ou négatifs et les échantillons liquides. La procédure à l'acide/base permet une interférence avec les composés non contrôlés qui seront exclus de façon sélective et de concentrer les composés contrôlés d'intérêt. Cette procédure de lavage impose à l'analyste d'investir une certaine période de temps pour préparer l'échantillon qui sera injecté ensuite dans l'instrument. Par conséquent, le SAD est à la recherche d'un instrument qui permettra de réduire le temps d'analyse et d'éliminer toute préparation d'échantillon, par exemple la procédure de lavage à l'acide/base.

Cet instrument sera doté d'une plateforme d'introduction directe d'échantillon en l'absence de solvant ou de toute procédure de préparation d'échantillon. L'instrument sera couplé à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF). Ce spectromètre TOF sera en mesure de fournir de l'information précise de masse moléculaire sans devoir recourir à une technique de séparation chromatographique traditionnelle.

En plus de la plateforme d'introduction directe d'échantillon, le SAD envisage un système qui aurait la possibilité d'être flexible et de permettre un branchement entre le spectromètre TOF et un chromatographe en phase liquide à ultra haut rendement (uHPLC). Ce plan innovateur anticipe les besoins futurs et l'incorporation de systèmes potentiellement flexibles qui permettront d'améliorer la productivité et la qualité du travail produit par le SAD.

1.0 Portée

1.1 Titre

Introduction directe d'échantillon couplée à un système à temps de vol (TOF) pour l'analyse et le dépistage de substances contrôlées au laboratoire du Service d'analyse des drogues (SAD).

1.2 Introduction

Le SAD nécessite un système TOF à introduction directe d'échantillon. Le système complet comprendra les éléments suivants : plateforme d'introduction directe d'échantillon comprenant un auto-échantillonneur ou un équivalent, un spectromètre de masse à temps de vol, un ordinateur, une imprimante et le logiciel. En plus de tous les manuels de formation et des manuels de fonctionnement,

Solicitation No. - N° de l'invitation H4134-133092/A Client Ref. No. - N° de réf. du client H4134-133092

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'entrepreneur devra fournir une formation sur les lieux à au moins deux analystes. Le fournisseur offrira également une garantie de 12 mois sur le système.

1.3 Objectifs de la réquisition

Le SAD nécessite un système complet à temps de vol avec introduction directe d'échantillon pour l'analyse et le dépistage de substances contrôlées soumises par divers services de police. Le SAD est à la recherche d'un nouveau système TOF à introduction directe d'échantillon pour remplacer potentiellement l'instrument à chromatographe en phase gazeuse et détecteur à ionisation de flamme (CG-DIF).

En plus de la plateforme à introduction directe d'échantillon, la capacité de coupler le système TOF avec un système uHPLC sera envisagée comme option pour des applications futures.

1.4 Rappel, hypothèses et portée spécifique de la réquisition

Le SAD analyse des substances contrôlées en utilisant un système à chromatographe en phase gazeuse et détecteur à ionisation de flamme (CG-DIF). De plus, la pratique actuelle pour analyser les échantillons liquides et les échantillons faibles ou négatifs est de suivre tout d'abord une procédure de lavage à l'acide/base. Cette procédure nécessite un certain investissement de temps et de travail de la part de l'analyste. Un système d'introduction directe d'échantillon couplé à un système à temps de vol (TOF) permettrait une augmentation de la productivité et une meilleure efficience générale. L'augmentation de la capacité de traitement des échantillons est un aspect important car le SAD observe continuellement une augmentation du nombre de soumissions d'échantillons par les différents organismes d'application de la loi.

2.0 Exigences

2.1 Tâches, activités, produits à livrer et jalons

L'entrepreneur doit fournir et installer un système à temps de vol (TOF) et introduction directe d'échantillon à Montréal et un deuxième système identique à Vancouver qui satisfont les spécifications précisées en détail ci-dessous. Le système doit être démontré comme étant conforme aux spécifications de rendement du fabricant ainsi qu'aux spécifications de rendement obligatoires de l'utilisateur. La formation sur l'utilisation et la maintenance de l'instrument doit être terminée avant l'acceptation finale du système par l'utilisateur.

Le système acquis doit être livré sur les lieux de travail de l'utilisateur au plus tard le 28 mars 2014. Le système doit être installé et accepté par l'utilisateur dans les quatre semaines consécutives à la livraison. Après l'installation, tous les composants du système doivent être totalement fonctionnels et prêts pour les analyses. La formation, y compris la formation sur le logiciel, l'utilisation et la maintenance de l'instrument et le dépannage, doit être terminée dans les deux semaines consécutives à l'acceptation du système. L'instrument doit être livré avec des manuels d'utilisateur exhaustifs et rédigés clairement en langue anglaise, aux fins de référence. Le fournisseur doit continuer à assurer l'assistance technique au personnel des laboratoires du SAD durant les heures normales de travail, par téléphone ou par courriel, sans coût supplémentaire au SAD.

2.2 Spécifications et normes

Le système doit être conforme aux spécifications ci-dessous. L'entrepreneur est responsable des tâches, activités, produits à livrer et jalons précisés dans la Section 2.1.

A. Exigences logicielles générales :

- A1. Doit comprendre un système d'exploitation mis à jour doté de l'ensemble de services le plus récent. OBLIGATOIRE. La version du système d'exploitation doit être spécifiée par l'entrepreneur.
- A2. Doit comprendre les programmes mis à jour du logiciel de l'instrument basés sur Windows, OBLIGATOIRE
- A3. Doit comprendre une suite logicielle totalement intégrée permettant une utilisation flexible et un contrôle total, à la fois de la plateforme d'introduction directe d'échantillon et du spectromètre de masse à temps de vol, sur le même système informatique. OBLIGATOIRE
- A4. Doit comprendre un programme de traitement des données. OBLIGATOIRE
- A5. Doit assurer des tâches multiples afin de permettre à l'utilisateur d'acquérir et de traiter simultanément les données, OBLIGATOIRE
- A6. L'entrepreneur doit fournir gratuitement les mises à jour de toutes les suites logicielles de l'instrument pendant un minimum de deux années, plus tous les modules d'application au fur et à mesure qu'ils deviennent commercialement disponibles. OBLIGATOIRE

B. Exigences générales

- B1. Doit comprendre un système informatique comportant les éléments suivants :
 - Un ordinateur personnel (OP) doté des accessoires nécessaires pour opérer les systèmes d'introduction directe d'échantillon et de spectromètre de masse à temps de vol (TOF). OBLIGATOIRE
 - Écran DCL de 24 po minimum. OBLIGATOIRE
 - Une imprimante laser (capacité de duplexage) avec panier d'une capacité de 250 à 500 pages. OBLIGATOIRE
- B2. Exigences en matière de cartes de réseau d'OP :
 - L'ordinateur doit être en mesure d'accepter une deuxième carte de réseau (NIC). OBLIGATOIRE
 - Deux cartes NIC doivent être fournies. OBLIGATOIRE

B3. Garantie:

- La date d'entrée en vigueur de la période de garantie minimale de 12 mois sur tous les composants non consommables est la date d'acceptation du système complet (y compris toutes les fonctions physiques et les tests de fonctionnement). OBLIGATOIRE
- Cette garantie doit couvrir toutes les pièces, les frais d'expédition, la main-d'œuvre, les déplacements, l'hébergement ou tout autre coût connexe. OBLIGATOIRE
- B4. Les critères d'acceptation de l'installation et de la configuration de l'instrument doivent comprendre la démonstration satisfaisante des éléments suivants :
 - Un échantillon de cocaïne ou un étalon (fourni par le laboratoire SAD). OBLIGATOIRE
 - Un échantillon d'héroïne ou un étalon (fourni par le laboratoire SAD). OBLIGATOIRE

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- L'entrepreneur doit fournir toutes les solutions standard de référence pertinentes, sauf les substances contrôlées, à utiliser durant les tests d'acceptation sur les lieux. OBLIGATOIRE
- B5. Trousse de pièces de rechange : Les produits consommables initiaux, les outils spéciaux et une trousse de pièces de rechange recommandées (approvisionnement d'un an) doivent être fournis. OBLIGATOIRE
- B6. L'entrepreneur doit assurer une réponse téléphonique en temps voulu aux appels et une intervention sur les lieux en temps voulu pour répondre aux appels de service. (OBLIGATOIRE)

La rapidité des interventions de service ainsi que leur coût seront notés par points. CLASSIFICATION PAR POINTS R1

C. Exigences en matière de formation :

- C1. La formation doit être offerte sur les lieux pour au moins deux analystes et par un technicien qualifié. OBLIGATOIRE
- C2. Les manuels associés doivent être fournis avec le système. OBLIGATOIRE. Ces manuels doivent comprendre, entre autres :
 - les manuels de fonctionnement
 - les manuels de maintenance
 - les manuels de formation.

D. Exigences en matière d'introduction directe d'échantillon

D1. Le système doit analyser les échantillons automatiquement en l'absence de l'utilisateur. L'utilisateur initialise la séquence pour analyser le premier échantillon et le système continue automatiquement l'analyse des échantillons restants. OBLIGATOIRE.

Une note supérieure sera accordée pour la capacité d'analyser automatiquement plus de deux échantillons. CLASSIFICATION PAR POINTS R2

D2. Capacité d'analyser automatiquement des échantillons dans un court délai.

Une note supérieure sera accordée au système qui a la capacité d'analyser des échantillons multiples dans un court délai. CLASSIFICATION PAR POINTS R3 (Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter).

- D3. Doit avoir la capacité de commuter entre les modes ioniques positif et négatif. OBLIGATOIRE
- D4. Les fonctions susmentionnées doivent être contrôlées numériquement par le logiciel. OBLIGATOIRE

E. Exigences en matière de spectromètre de masse à temps de vol

E1. La capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillon fera l'objet d'une note supérieure. CLASSIFICATION PAR POINTS R4

Ces systèmes doivent être contrôlés numériquement par le logiciel et interchangeables sans couture. Ces plateformes ESI et APCI doivent être incluses si ces fonctions sont disponibles.

- E2. Doit avoir la capacité d'effectuer une fragmentation d'espèces moléculaires similaire à la dissociation induite par collision (DIC) afin de différencier les molécules présentant la même formule moléculaire. OBLIGATOIRE
- E3. La cocaïne et la scopolamine ont la même formule moléculaire. Le vendeur doit fournir une description détaillée de la procédure permettant de différencier les deux composés ou des composés ayant la même formule moléculaire. OBLIGATOIRE
- E4. Capacité de fonctionner en combinaison avec un chromatographe en phase liquide à ultra haut rendement (uHPLC).
- E5. L'intervalle de mesure de masse doit pouvoir atteindre un minimum de 10 000 m/z. OBLIGATOIRE
- E6. La précision de masse doit se situer à +/- 5 mmu. OBLIGATOIRE
- E7. Doit permettre un étalonnage automatique avec des étalons d'étalonnage définis par l'utilisateur. OBLIGATOIRE
- E8. Le matériau normalisé d'étalonnage doit être inclus. OBLIGATOIRE
- E9. Doit permettre un post-traitement des données. OBLIGATOIRE

L'utilisateur doit être en mesure de transférer sans couture des fichiers de données d'un OP à un deuxième OP (en cas d'achat) pendant que le système fonctionne et collecte des données. OBLIGATOIRE

- E10. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard. Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. CLASSIFICATION PAR POINTS R5
- E11. Le rapport standard doit comprendre les données du spectromètre TOF et du détecteur à ionisation de flamme (le cas échéant) en plus des correspondances de composés comparées à une bibliothèque interne ou d'une tierce partie. OBLIGATOIRE

L'entrepreneur doit fournir une copie sur papier d'un rapport démontrant que le rapport décrit ci-dessus peut être généré. OBLIGATOIRE

- E12. Si le système utilise de l'azote, un générateur d'azote doit être inclus. OBLIGATOIRE
- E13. Si le système fonctionne sous vide, une pompe à vide dotée d'un coffret de limitation du bruit doit être incluse. OBLIGATOIRE
- E14. Capacité de produire des données isotopiques en plus de la masse exacte et d'utiliser le logiciel pour rechercher des formules moléculaires connues dans une base de données. CLASSIFICATION PAR POINTS R6
- E15. Inclusion de bibliothèques spectrales électroniques (internes ou provenant d'une tierce partie) liées aux substances contrôlées, aux précurseurs et aux drogues pouvant faire l'objet de toxicomanie. CLASSIFICATIONS PAR POINTS R7

F. Biens et services en option :

Remarque : L'entrepreneur peut établir une liste des articles qui pourraient éventuellement faire partie de cette proposition en indiquant leur coût et leurs spécifications. Les tarifs donnés pour les articles suivants seront valables après la période de 12 mois consécutive à la date d'acceptation du système. L'entrepreneur peut fournir des options supplémentaires à celles indiquées ci-dessus en fonction des besoins de l'utilisateur.

- F1. Un deuxième ordinateur OP avec licence logicielle appropriée et écran DCL de 24 po au minimum pour traiter les données indépendamment. Le deuxième ordinateur OP sera utilisé hors ligne pour le post-traitement des données, par exemple les recherches en bibliothèque, etc.
- F2. Bibliothèques spectrales électroniques exhaustives de substances contrôlées, précurseurs et drogues pouvant faire l'objet de toxicomanie.
- F3. Un lecteur de code à barres capable de lire 3 codes à barres monodimensionnels standard sur 9.
- F4. Capacité d'incorporer un système uHPLC couplé au spectromètre de masse à temps de vol. Si le logiciel contrôlant le système uHPLC fonctionne sans couture avec le logiciel contrôlant le spectromètre TOF, l'option d'acquisition d'un système uHPLC sera envisagée.
- F5. Le système uHPLC en option doit comprendre les éléments suivants :
- F5.1. Pompe analytique quaternaire :
- F5.1.1 Compatible avec des phases mobiles et un large intervalle de pH (au moins pH 2-10), y compris des tampons.
- F5.1.2 Solvants mélangés avant d'atteindre la colonne.
- F5.1.3 Capacité de chromatographie en phase liquide à ultra haute pression (pressions supérieures à 600 bars) en plus de la chromatographie en phase liquide à haut rendement standard. Précision du débit inférieure à 0,3 % ETR.
- F5.1.4 Le logiciel est capable de générer un rapport unique standard qui comprend les données du spectre UV, du spectromètre TOF et du détecteur à ionisation de flamme (DIF) (si elles sont obtenues) sans personnalisation ou sans macro-instructions générées par un analyste.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- F5.2. Sécurité
- F5.2.1 Branchements des liquides surveillés par des détecteurs électroniques de fuite.
- F5.2.2 Le système est doté d'un système de soupape de sécurité de pression maximale/minimale.
- F5.2.3 Comprend un système de pompage qui surveille le serrage du joint de pompe et fournit des avertissements précoces en cas de fuite.
- F5.3. Auto-échantillonneur thermostaté.
- F5.3.1 Contient plus que 1 flacon d'échantillonnage standard de 2 mL.
- F5.3.2 Report de 0,02 % ou moins.
- F5.3.3 Tous les solvants font l'objet d'un dégazage par dégazeur intégré contrôlé par la pompe.
- F5.3.4 Large intervalle de volumes d'injection en utilisant un remplissage à boucle totale ou boucle partielle (de 1 μL jusqu'à 200 μL); équipement approprié inclus.
- F5.3.5 Assure des lavages programmables des aiguilles entre les injections d'échantillonnage.
- F5.4. Compartiment de colonne thermostaté.
- F5.4.1 Compatible avec des colonnes à alésage étroit (DI : 2,1 mm) jusqu'à un alésage standard (DI : 4,6 mm).
- F5.4.2 Maintient des températures stables d'au moins 50 °C.
- F5.5. Porte-flacons et flacons de solvant inclus.
- F5.6. Détecteur à réseau diodique.
- F5.6.1 Se branche en série au spectromètre de masse.
- F5.6.2 Intervalle spectral minimum de 190 à 800 nm.
- F5.6.3 Peut acquérir au moins 5 longueurs d'onde simultanément.
- F5.6.4 Précision minimale de longueur d'onde +/- 1 nm.
- F5.6.5 Sources lumineuses comprenant une lampe au deutérium et une lampe au tungstène.
- F5.6.6 Comprend des options de cellule de débit appropriées.
- F5.6.7 Comprend un contrôle électronique de la température.
- F5.7. Comprend un logiciel spectral pour l'analyse des données UV.
- F6. Garantie étendue. Option d'achat d'une couverture de garantie pour une et deux années supplémentaires.

File No. - N° du dossier VAN-3-6202

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B Base de paiement

Tableau B.1 – Commande initiale

No d'article	Description	Qté	Unité de distributio	Prix unitaire	Total calculé
1	Temps de vol – matériel et logiciels Marque et modèle	2	ch	\$	\$
2	Année 1 – garantie sur place	2	ch	\$	\$
3	Installation et démonstration	2	lot	\$	\$
4	Formation	2	lot	\$	\$

Total partiel n° B.1

\$

Table B.2 - Biens et(ou) services optionnels

5	Année 2 – garantie sur place	2	ch	\$	\$
6	Année 3 – garantie sur place	2	ch	\$	\$
7	Lecteur de codes à barres	1	ch	\$	\$
8	2 ^e ordinateur et logiciel	1	ch	\$	\$
	Les articles à valeurs ajoutée offerts par l'entrepreneur seront pris en compte à titre de biens et services facultatifs, moins un rabais de % (ou selon les pourcentages indiqués dans la présente).				

Total partiel n° B.2.2

\$

File No. - N° du dossier VAN-3-6202

Buyer ID - Id de l'acheteur $van 532 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE C Critères techniques cotés

Soumissionnaires : À côté de chacun des critères, inscrire le ou les numéros de page pertinents de votre proposition traitant l'exigence déterminée par le critère. Veuillez fournir une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite. La colonne des notes est réservée à l'équipe d'évaluation.

Les soumissions qui ne satisfont pas les exigences obligatoires ne seront pas notées et ne seront pas prises en compte.

Critères			Nº pg	Note
Exigences générales	Max.: 20 points	Min. requis : 6 pts		/20
R1. Réponse en temps voulu aux appels	de service (Section E			
Veuillez fournir une réponse écrite détai réponse aux appels de service (y compris technicien) et de service sur les lieux en aux demandes de service sur les lieux.	s le délai de réponse t	téléphonique d'un		
Veuillez fournir deux références qui pertéléphonique.	mettent de vérifier les	s délais de réponse		
Veuillez indiquer les coûts d'intervention déplacement et au moins huit heures de te	-			
Un minimum de 6 points est requis pour être évaluée après cette section.	que la soumission pu	uisse continuer à		
Exigences d'introduction directe des échantillons	Max.: 20 points			/20
R2. Capacité d'analyser plus de deux écl (Section D1).	nantillons automatiqu	iement		
Capacité d'analyser des échantillons (sol l'absence de l'utilisateur. L'utilisateur in premier échantillon et le système passe a échantillons restants. OBLIGATOIRE. Ula capacité d'analyser plus d'un échantille	utialise la séquence p nutomatiquement à l'a Jne note supérieure s	our analyser le analyse des era accordée pour		
1 point : entre 3-5 échantillons 2 points : entre 6-8 échantillons 4 points : entre 9-11 échantillons 10 points : entre 12-15 échantillons 15 points pour plus de 16-20 échantillon 20 points pour plus de 20 échantillons	S			

File No. - N° du dossier VAN-3-6202

Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Soumissionnaires : À côté de chacun des critères, inscrire le ou les numéros de page pertinents de votre proposition traitant l'exigence déterminée par le critère. Veuillez fournir une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite. La colonne des notes est réservée à l'équipe d'évaluation.

Les soumissions qui ne satisfont pas les exigences obligatoires ne seront pas notées et ne seront pas prises en compte.

Exigences en matière de temps de vol (TDV ou TOF en anglais) 83. Capacité d'analyser des échantillons dans un court délai de temps (Section D2). Une note supérieure sera accordée au système ayant la capacité d'analyser des échantillons multiples dans un court délai. Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon: 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 16 et 20 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 16 et 20 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 1 point > 30 se	Critères			N° pg	Note
ou TOF en anglais) points R3. Capacité d'analyser des échantillons dans un court délai de temps /15 (Section D2). Une note supérieure sera accordée au système ayant la capacité d'analyser des échantillons multiples dans un court délai. Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : étalonnage, équilibrage a condes entre le et 10 secondes 10 points : entre 16 et 20 secondes 10 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capa		Max.: 65		rs	
R3. Capacité d'analyser des échantillons dans un court délai de temps (Section D2). Une note supérieure sera accordée au système ayant la capacité d'analyser des échantillons multiples dans un court délai. Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 17 et 30 secondes 8 points : entre 18 et 20 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	•				
Une note supérieure sera accordée au système ayant la capacité d'analyser des échantillons multiples dans un court délai. Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 11 et 15 secondes 1 point > 30 secondes 1 point > 30 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.		ps		/15	
échantillons multiples dans un court délai. Le vendeur doit soumettre une réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 1 et 15 secondes 8 points : entre 11 et 15 secondes 1 point > 30 secondes 1 point > 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	(Section D2).				
réponse décrite détaillée décrivant la procédure de préparation d'une série d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon: 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 12 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	Une note supérieure sera accordée au système a	yant la capacité d'ar	nalyser des		
d'échantillons en poudre inconnus et la décomposition des temps de traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon: 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section EI). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	échantillons multiples dans un court délai. Le ve	endeur doit soumetti	re une		
requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon: 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	réponse décrite détaillée décrivant la procédure	de préparation d'un	e série		
équilibrage, introduction d'échantillons, collecte des données, etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon: 15 points: 5 secondes ou moins 12 points: entre 6 et 10 secondes 10 points: entre 11 et 15 secondes 8 points: entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes 1 point > 30 secondes 4 l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports					
temps d'analyse par échantillon. La réponse doit prendre en compte le nombre maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.					
maximal d'échantillons en poudre inconnus que l'instrument peut accepter). Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	1				
Temps d'analyse par échantillon : 15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 16 et 20 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de 1'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.					
15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	maximal d'échantillons en poudre inconnus que	l'instrument peut a	ccepter).		
15 points : 5 secondes ou moins 12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons.	Temps d'analyse par échantillon :				
12 points : entre 6 et 10 secondes 10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports					
10 points : entre 11 et 15 secondes 8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	1 -				
8 points : entre 16 et 20 secondes 2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	1 -				
2 points : entre 21 et 30 secondes 1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de 1'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	1 -				
1 point > 30 secondes R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	1 -				
(ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	-				
l'introduction directe d'échantillons fera l'objet d'une note supérieure (Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	R4. Capacité d'accepter des plateformes d'ionis	ation avec électroné	bulisation		/10
(Section E1). Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	(ESI) et d'ionisation chimique à pression atmos	phérique (APCI) en	plus de		
Une note supérieure sera accordée à un spectromètre de masse à temps de vol (TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	l'introduction directe d'échantillons fera l'objet	d'une note supérieu	ire		
(TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI et/ou APCI. 5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	(Section E1).				
5 points pour ESI uniquement; 5 points pour APCI; 10 points pour ESI et APCI à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	Une note supérieure sera accordée à un spectron	nètre de masse à ten	nps de vol		
à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	(TOF) qui peut incorporer des plateformes ESI e	et/ou APCI.			
à la fois. R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	5 points pour ESI uniquement: 5 points pour AE	OCI: 10 noints nour	ESI at A DCI		
R5. Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard (section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports		Ci, 10 points pour	LSI CI AI CI		
(section E10). Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	u iu 1015.				
Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports		quement des rappor	ts standard		/20
d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports					
l'analyse d'un lot d'échantillons. 20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports	*				
20 points si le système peut générer et imprimer automatiquement des rapports		on ou après			
	l'analyse d'un lot d'échantillons.				
	20 points si le système peut générer et imprimer	automatiquement d	les rapports		

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Soumissionnaires : À côté de chacun des critères, inscrire le ou les numéros de page pertinents de votre proposition traitant l'exigence déterminée par le critère. Veuillez fournir une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite. La colonne des notes est réservée à l'équipe d'évaluation.

Les soumissions qui ne satisfont pas les exigences obligatoires ne seront pas notées et ne seront pas prises en compte.

en compte.		
Critères	Nº pg	Note
R6. Capacité de produire des données isotopiques en plus de la masse exacte et d'utiliser le logiciel pour rechercher des formules moléculaires connues dans une base de données (Section E14).		/10
R7. Bibliothèques spectrales électroniques (Section E15). Inclusion de bibliothèques spectrales électroniques (internes ou provenant d'une tierce partie) liées aux substances contrôlées, aux précurseurs et aux drogues pouvant faire l'objet de toxicomanie.		/10

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRES

Formulaire A: FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION				
Dénomination sociale du				
Représentant autorisé du	Nom			
soumissionnaire aux fins d'évaluation	Titre			
(p. ex., pour des précisions)	Adresse			
	N° de téléphone			
	N° de télécopieur			
	Courriel			
Numéro d'entreprise-	'			
approvisionnement (NEA)				
[voir les Instructions et conditions				
uniformisées de 2003]				
Compétence du contrat : Province du				
Canada choisie par le soumissionnaire et				
qui aura les compétences sur tout contrat				
subséquent (si différente de celle précisée				
dans la demande)				
Signature du représentant autorisé du				
soumissionnaire				

Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

(Le formulaire B est joint à la fin de la présente DDP)

File No. - N° du dossier VAN-3-6202 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : H4134-133092/A

Solicitation Closes at: 14:00 PT on: January 07 2014

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 2^e étage Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation: H4134-133092/A

La réception des soumissions prend fin le : janvier 07 2014

à: 14:00 PT

Sec	Description Confo		forme	Commentaires / Référence
		oui	non	page #
2.0	Exigences			
2.1	Tâches, activités, produits à livrer et jalons			
	L'entrepreneur doit fournir et installer un système à			
	temps de vol (TOF) et introduction directe			
	d'échantillon à Montréal et un deuxième système			
	identique à Vancouver qui satisfont les spécifications précisées en détail ci-dessous. Le			
	système doit être démontré comme étant conforme			
	aux spécifications de rendement du fabricant ainsi			
	qu'aux spécifications de rendement obligatoires de			
	l'utilisateur. La formation sur l'utilisation et la			
	maintenance de l'instrument doit être terminée			
	avant l'acceptation finale du système par			
	l'utilisateur.			
2.2	2.2 Spécifications et normes			
	Le système doit être conforme aux spécifications ci-			
	dessous. L'entrepreneur est responsable des tâches,			
	activités, produits à livrer et jalons précisés dans la			
	Section 2.1.			
A	Exigences logicielles générales :			
A1	Doit comprendre un système d'exploitation mis à			
	jour doté de l'ensemble de services le plus récent.			
	OBLIGATOIRE. La version du système			
4.0	d'exploitation doit être spécifiée par l'entrepreneur.			
A2	Doit comprendre les programmes mis à jour du			
	logiciel de l'instrument basés sur Windows. OBLIGATOIRE			
A3	Doit comprendre une suite logicielle totalement			
110	intégrée permettant une utilisation flexible et un			
	contrôle total, à la fois de la plateforme			
	d'introduction directe d'échantillon et du			
	spectromètre de masse à temps de vol, sur le même			
	système informatique. OBLIGATOIRE			
.44	Doit comprendre un programme de traitement des			
4.5	données. OBLIGATOIRE			
A5	Doit assurer des tâches multiples afin de permettre			
	à l'utilisateur d'acquérir et de traiter simultanément les données. OBLIGATOIRE			
A6	L'entrepreneur doit fournir gratuitement les mises à			
110	jour de toutes les suites logicielles de l'instrument			
	pendant un minimum de deux années, plus tous les			
	modules d'application au fur et à mesure qu'ils			
	deviennent commercialement disponibles.			
	OBLIGATOIRE			
B.	B. Exigences générales			
B1	Doit comprendre un système informatique			
	comportant les éléments suivants :			

Sec	Description	Conforme		Commentaires / Référence
		oui	non	page #
	- Un ordinateur personnel (OP) doté des accessoires			
	nécessaires pour opérer les systèmes d'introduction			
	directe d'échantillon et de spectromètre de masse à			
	temps de vol (TOF). OBLIGATOIRE			
	- Écran DCL de 24 po minimum. OBLIGATOIRE			
	- Une imprimante laser (capacité de duplexage)			
	avec panier d'une capacité de 250 à 500 pages.			
	OBLIGATOIRE			
B2	Exigences en matière de cartes de réseau d'OP:			
	- L'ordinateur doit être en mesure d'accepter une			
	deuxième carte de réseau (NIC). OBLIGATOIRE			
	- Deux cartes NIC doivent être fournies.			
D2	OBLIGATOIRE			
В3	Garantie:			
	- La date d'entrée en vigueur de la période de			
	garantie minimale de 12 mois sur tous les composants non consommables est la date			
	composants non consommables est la date d'acceptation du système complet (y compris toutes			
	les fonctions physiques et les tests de			
	fonctionnement). OBLIGATOIRE			
	- Cette garantie doit couvrir toutes les pièces, les			
	frais d'expédition, la main-d'œuvre, les			
	déplacements, l'hébergement ou tout autre coût			
	connexe. OBLIGATOIRE			
B4	Les critères d'acceptation de l'installation et de la			
	configuration de l'instrument doivent comprendre			
	la démonstration satisfaisante des éléments			
	suivants:			
	- Un échantillon de cocaïne ou un étalon (fourni par			
	le laboratoire SAD). OBLIGATOIRE			
	- Un échantillon d'héroïne ou un étalon (fourni par			
	le laboratoire SAD). OBLIGATOIRE			
	- L'entrepreneur doit fournir toutes les solutions			
	standard de référence pertinentes, sauf les			
	substances contrôlées, à utiliser durant les tests			
D.F.	d'acceptation sur les lieux. OBLIGATOIRE		 	
B5	Trousse de pièces de rechange : Les produits consommables initiaux, les outils spéciaux et une			
	trousse de pièces de rechange recommandées			
	(approvisionnement d'un an) doivent être fournis.			
	OBLIGATOIRE			
В6	L'entrepreneur doit assurer une réponse		 	
Do	téléphonique en temps voulu aux appels et une			
	intervention sur les lieux en temps voulu pour			
	répondre aux appels de service. (OBLIGATOIRE)			

Sec	Description	Conforme		Commentaires / Référence
	-	oui	non	page #
	La rapidité des interventions de service ainsi que			
	leur coût seront notés par points.			
	CLASSIFICATION PAR POINTS R1			
C	Exigences en matière de formation :			
C1	La formation doit être offerte sur les lieux pour au			
	moins deux analystes et par un technicien qualifié.			
	OBLIGATOIRE			
C2	Les manuels associés doivent être fournis avec le			
	système. OBLIGATOIRE. Ces manuels doivent			
	comprendre, entre autres:			
	- les manuels de fonctionnement			
	- les manuels de maintenance			
	- les manuels de formation.			
D	Exigences en matière d'introduction directe			
	d'échantillon			
D1	DLe système doit analyser les échantillons			
	automatiquement en l'absence de l'utilisateur.			
	L'utilisateur initialise la séquence pour analyser le			
	premier échantillon et le système continue			
	automatiquement l'analyse des échantillons			
	restants. OBLIGATOIRE.			
	Une note supérieure sera accordée pour la capacité			
	d'analyser automatiquement plus de deux			
	échantillons. CLASSIFICATION PAR POINTS R2			
D2	Capacité d'analyser automatiquement des			
	échantillons dans un court délai.			
	Une note supérieure sera accordée au système qui a			
	la capacité d'analyser des échantillons multiples			
	dans un court délai. CLASSIFICATION PAR			
	POINTS R3 (Le vendeur doit soumettre une			
	réponse décrite détaillée décrivant la procédure de			
	préparation d'une série d'échantillons en poudre			
	inconnus et la décomposition des temps de			
	traitement requis pour analyser ces échantillons automatiquement {étalonnage, équilibrage,			
	introduction d'échantillons, collecte des données,			
	etc.}. Fournir un temps d'analyse par échantillon.			
	La réponse doit prendre en compte le nombre			
	maximal d'échantillons en poudre inconnus que			
	l'instrument peut accepter).			
D3	Doit avoir la capacité de commuter entre les modes		<u> </u>	
	ioniques positif et négatif. OBLIGATOIRE			
D4	Les fonctions susmentionnées doivent être			
D 1	contrôlées numériquement par le logiciel.			
	OBLIGATOIRE			
L	OBLIGITIONE	<u> </u>	1	

Sec	Description		forme	Commentaires / Référence
		oui	non	page #
E.	Exigences en matière de spectromètre de masse à temps de vol			
E1	La capacité d'accepter des plateformes d'ionisation avec électronébulisation (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI) en plus de l'introduction directe d'échantillon fera l'objet d'une note supérieure. CLASSIFICATION PAR POINTS R4			
	Ces systèmes doivent être contrôlés numériquement par le logiciel et interchangeables sans couture. Ces plateformes ESI et APCI doivent être incluses si ces fonctions sont disponibles.			
E2	Doit avoir la capacité d'effectuer une fragmentation d'espèces moléculaires similaire à la dissociation induite par collision (DIC) afin de différencier les molécules présentant la même formule moléculaire. OBLIGATOIRE			
Е3	La cocaïne et la scopolamine ont la même formule moléculaire. Le vendeur doit fournir une description détaillée de la procédure permettant de différencier les deux composés ou des composés ayant la même formule moléculaire. OBLIGATOIRE			
E4	Capacité de fonctionner en combinaison avec un chromatographe en phase liquide à ultra haut rendement (uHPLC).			
E5	L'intervalle de mesure de masse doit pouvoir atteindre un minimum de 10 000 m/z. OBLIGATOIRE			
E6	La précision de masse doit se situer à +/- 5 mmu. OBLIGATOIRE			
E7	Doit permettre un étalonnage automatique avec des étalons d'étalonnage définis par l'utilisateur. OBLIGATOIRE			
E8	Le matériau normalisé d'étalonnage doit être inclus. OBLIGATOIRE			
E9	Doit permettre un post-traitement des données. OBLIGATOIRE			
	L'utilisateur doit être en mesure de transférer sans couture des fichiers de données d'un OP à un deuxième OP (en cas d'achat) pendant que le système fonctionne et collecte des données. OBLIGATOIRE			

Sec	Description	Conforme		Commentaires / Référence
		oui	non	page #
E10	Capacité de générer et d'imprimer automatiquement des rapports standard. Une note supérieure sera accordée à un système capable de générer et d'imprimer un rapport standard après l'analyse de chaque échantillon ou après l'analyse d'un lot d'échantillons. CLASSIFICATION PAR POINTS R5			
E11	Le rapport standard doit comprendre les données du spectromètre TOF et du détecteur à ionisation de flamme (le cas échéant) en plus des correspondances de composés comparées à une bibliothèque interne ou d'une tierce partie. OBLIGATOIRE			
	L'entrepreneur doit fournir une copie sur papier d'un rapport démontrant que le rapport décrit ci- dessus peut être généré. OBLIGATOIRE			
E12	Si le système utilise de l'azote, un générateur d'azote doit être inclus. OBLIGATOIRE			
E13	Si le système fonctionne sous vide, une pompe à vide dotée d'un coffret de limitation du bruit doit être incluse. OBLIGATOIRE			
E14	Capacité de produire des données isotopiques en plus de la masse exacte et d'utiliser le logiciel pour rechercher des formules moléculaires connues dans une base de données. CLASSIFICATION PAR POINTS R6			
E15	Inclusion de bibliothèques spectrales électroniques (internes ou provenant d'une tierce partie) liées aux substances contrôlées, aux précurseurs et aux drogues pouvant faire l'objet de toxicomanie. CLASSIFICATIONS PAR POINTS R7			
F,	Biens et services en option :			
	Remarque: L'entrepreneur peut établir une liste des articles qui pourraient éventuellement faire partie de cette proposition en indiquant leur coût et leurs spécifications. Les tarifs donnés pour les articles suivants seront valables après la période de 12 mois consécutive à la date d'acceptation du système. L'entrepreneur peut fournir des options supplémentaires à celles indiquées ci-dessus en fonction des besoins de l'utilisateur.			
F1	Un deuxième ordinateur OP avec licence logicielle appropriée et écran DCL de 24 po au minimum pour traiter les données indépendamment. Le deuxième ordinateur OP sera utilisé hors ligne pour le post-traitement des données, par exemple les recherches en bibliothèque, etc.			

Sec	Description		forme	Commentaires / Référence
		oui	non	page #
F2	Bibliothèques spectrales électroniques exhaustives			
	de substances contrôlées, précurseurs et drogues			
	pouvant faire l'objet de toxicomanie.			
F3	Un lecteur de code à barres capable de lire 3 codes			
	à barres monodimensionnels standard sur 9.			
F4	Capacité d'incorporer un système uHPLC couplé au			
	spectromètre de masse à temps de vol. Si le logiciel			
	contrôlant le système uHPLC fonctionne sans			
	couture avec le logiciel contrôlant le spectromètre			
	TOF, l'option d'acquisition d'un système uHPLC			
	sera envisagée.			
F5	Le système uHPLC en option doit comprendre les			
	éléments suivants :			
	F5.1. Pompe analytique quaternaire :			
	F5.1.1 Compatible avec des phases mobiles et un			
	large intervalle de pH (au moins pH 2-10), y			
	compris des tampons.			
	F5.1.2 Solvants mélangés avant d'atteindre la			
	colonne.			
	F5.1.3 Capacité de chromatographie en phase			
	liquide à ultra haute pression (pressions supérieures			
	à 600 bars) en plus de la chromatographie en phase			
	liquide à haut rendement standard. Précision du			
	débit inférieure à 0,3 % ETR.			
	F5.1.4 Le logiciel est capable de générer un			
	rapport unique standard qui comprend les données			
	du spectre UV, du spectromètre TOF et du			
	détecteur à ionisation de flamme (DIF) (si elles sont			
	obtenues) sans personnalisation ou sans macro-			
	instructions générées par un analyste.			
	F5.2. Sécurité			
	F5.2.1 Branchements des liquides surveillés par			
	des détecteurs électroniques de fuite.			
	F5.2.2 Le système est doté d'un système de			
	soupape de sécurité de pression			
	maximale/minimale.			
	F5.2.3 Comprend un système de pompage qui			
	surveille le serrage du joint de pompe et fournit des			
	avertissements précoces en cas de fuite.			
	F5.3. Auto-échantillonneur thermostaté.			
	F5.3.1 Contient plus que 1 flacon			
	d'échantillonnage standard de 2 mL.			
	F5.3.2 Report de 0,02 % ou moins.			
	F5.3.3 Tous les solvants font l'objet d'un	İ		
	dégazage par dégazeur intégré contrôlé par la			
	pompe.			

Sec	Description	Conforme		Commentaires / Référence
		oui	non	page #
	F5.3.4 Large intervalle de volumes d'injection en			
	utilisant un remplissage à boucle totale ou boucle			
	partielle (de 1 μL jusqu'à 200 μL); équipement			
	approprié inclus.			
	F5.3.5 Assure des lavages programmables des			
	aiguilles entre les injections d'échantillonnage.			
	F5.4. Compartiment de colonne thermostaté.			
	F5.4.1 Compatible avec des colonnes à alésage			
	étroit (DI: 2,1 mm) jusqu'à un alésage standard			
	(DI : 4,6 mm).			
	F5.4.2 Maintient des températures stables d'au			
	moins 50 °C.			
	F5.5. Porte-flacons et flacons de solvant inclus.			
	F5.6. Détecteur à réseau diodique.			
	F5.6.1 Se branche en série au spectromètre de			
	masse.			
	F5.6.2 Intervalle spectral minimum de 190 à			
	800 nm.			
	F5.6.3 Peut acquérir au moins 5 longueurs d'onde			
	simultanément.			
	F5.6.4 Précision minimale de longueur d'onde			
	+/- 1 nm.			
	F5.6.5 Sources lumineuses comprenant une lampe			
	au deutérium et une lampe au tungstène.			
	F5.6.6 Comprend des options de cellule de débit			
	appropriées.			
	F5.6.7 Comprend un contrôle électronique de la			
	température.			
	F5.7. Comprend un logiciel spectral pour			
	l'analyse des données UV.			
F6	Garantie étendue. Option d'achat d'une couverture			
	de garantie pour une et deux années			
	supplémentaires.			